



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général  
Service de la coordination des politiques publiques  
Bureau de l'animation des instances et de la coordination interministérielle

Arrêté n° 832 du 06 mai 2022

portant désignation de **Mme Régine PAM**,  
secrétaire générale de la préfecture,  
chargée de l'intérim des fonctions de sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Pierre

**LE PRÉFET DE LA RÉUNION,**  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret du 29 mai 2019 portant nomination de **M. Jacques BILLANT** en qualité de préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion ;

**Vu** le décret du 6 janvier 2021 portant nomination de **Mme Régine PAM**, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Réunion ;

**Considérant** qu'il convient d'organiser l'intérim des fonctions de sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Pierre ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup> :** **Mme Régine PAM**, sous-préfète hors cadre (hors classe), secrétaire générale de la préfecture de la Réunion, est désignée pour assurer l'intérim des fonctions de sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Pierre à compter de la date de publication de cet arrêté.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Le préfet

Jacques BILLANT

*Délais et voies de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de La Réunion dans les deux mois à compter de sa publication.*